Préavis 1/2015 de la Municipalité de Mex au Conseil général

relatif

à une demande de crédit de CHF 440'000.pour la réalisation de la déchèterie sur le PPA « Champ de la Goille »

PREAMBULE

Lors du Conseil général du 1^{er} décembre 2014, la Municipalité a présenté le préavis 6/2014 relatif à l'adoption du PPA « Champ de la Goille » pour la création d'une nouvelle déchèterie. La parcelle 421 était en zone agricole. Un changement d'affectation de ladite parcelle devait être effectué. Le Service du développement du Territoire (SDT) est entré en matière pour l'élaboration d'un PPA à établir conformément à l'article 50a LATC, prévu pour les zones spéciales, avec mention de la déchèterie. Considérant qu'il s'agissait d'une installation d'intérêt public, il n'y avait pas lieu de prévoir une compensation des Surfaces D'Assolement (SDA).

Ce préavis a été accepté par le Conseil général lors sa séance du 1^{er} décembre 2014. Il a également été approuvé le 19 décembre 2014 par la Conseillère d'Etat, Madame Jacqueline de Quattro, responsable du Département du Territoire et de l'Environnement (DTE).

Suite à ces approbations, une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Ce service a accepté l'octroi d'une subvention de 12% (pourcentage calculé en fonction de la capacité financière de la commune).

Le plan d'aménagement d'intention de cette déchèterie a été mis à l'enquête du 15 novembre au 14 décembre 2014. Celui-ci n'ayant reçu aucune opposition, le permis de construire a été délivré par la Municipalité lors de sa séance du 22 décembre 2014.

SITUATION ACTUELLE

La déchèterie actuelle, située au Chemin de sous-Valeyres, sur la parcelle 183, est en partie en zone forestière et agricole, proche de la Goille. Elle ne correspond plus aux normes en vigueur, son chemin d'accès est problématique et elle ne permet pas d'extension. On constate entre-autre que :

- · le chemin d'accès est en mauvais état; il est en zone forêt, souvent boueux
- · sa largeur est limitée et difficile pour le croisement des véhicules
- · l'accès est compliqué pour les véhicules de service (camions « benne »)
- · elle est éloignée des zones bâties
- la grande quantité de déchets organiques stockés sur le site, aux abords du ruisseau, peut entraîner une
 pollution du cours d'eau. Il est donc nécessaire de stocker ces déchets de manière à éviter l'écoulement de
 jus. (Réf. Art.6 de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Actuellement, avec plus de 100 t de
 déchets « compostables » par année, nous sommes soumis aux dispositions de l'Art. 43, Ordonnance sur le
 traitement des déchets (OTD).

PROJET

Après avoir étudié de manière approfondie les solutions possibles à l'aménagement d'une nouvelle déchèterie (voir préavis 6/2014) la municipalité propose de créer sur la parcelle communale 421 le déplacement de la déchèterie, dont les principaux avantages sont les suivants :

- respect des dispositions légales
- entièrement bitumée, éclairée et équipée
- facilité d'accès. Elle est située à mi-chemin des deux zones du village
- périmètre jouxtant l'Eco-Point Tri
- fluidité du trafic à l'intérieur de la déchèterie
- infrastructures améliorées
- meilleure accessibilité aux containers
- facilité d'entretien
- possibilité d'y ajouter d'autres containers à l'intérieur du périmètre si nécessaire

DEMANDE DE CREDIT, PROJET

Coûts déjà engagés :	CHF
Etude déplacement déchèterie, plan d'aménagement	
pour mise à l'enquête du PPA:	18'300.00
Honoraires pour avant-projet, enquête et appel d'offres	20'000.00
Sous-total coûts déjà engagés	38'300.00
Projet :	
Génie Civil (GC) (soumissions rentrées)	281'810.00
Aménagements (selon chiffres du bureau d'ingénieurs géomètres	168'500.00
Subvention 12% env. (GC, Aménagements, coûts engagés)	- 55'550.00
Remise en état ancienne déchèterie (soumissions rentrées)	35'000.00
Divers, extincteurs, inauguration, prestations service de l'état	10'000.00
Total coût du projet	439'760.00
Arrondi à	440'000.00
TOTAL COÛT DECHETERIE	478'300.00

FINANCEMENT

Le financement des coûts déjà engagés a été assuré par les liquidités communales et sera amorti par le biais d'un prélèvement sur le fonds des réserves générales. Le financement du projet et de la remise en état de l'ancienne déchèterie sera également assuré par les liquidités communales. Un amortissement unique se fera par le biais d'un prélèvement sur le fonds des réserves générales.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Mex vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis N° 1/2015,
- entendu la commission des finances et la commission Ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux pour la réalisation de la déchèterie sur la parcelle 421, « Champ de la Goille »
- d'autoriser la Municipalité de financer l'investissement de CHF 440'000.00 par le biais des liquidités communales
- d'amortir cet investissement par un prélèvement unique sur le fonds des réserves générales d'accepter une charge annuelle additionnelle (éclairage, eau) par rapport aux charges actuelles de CHF 1'000.-/an

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 avril 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

M. Buttin

R. Marendaz

La Secrétaire

Annexes: plan d'aménagement, copies du préavis 6/2014 et du permis de construire